

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B453-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B453

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Centre Culturel La Baume pour son projet de prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_04

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Centre Culturel La Baume pour son projet de prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Centre culturel La Baume les Aix souhaite mettre en œuvre des actions de prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration proposée sur son site. Le projet porte sur :

- des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la valorisation des biodéchets par compostage,
- la mise en place d'un jardin partagé sur le site de la Baume,
- la distribution des fruits et légumes aux personnes en difficulté et la vente à la restauration.

L'association sollicite auprès de la Communauté du Pays d'Aix une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2015 pour la mise en œuvre de ce projet dont le montant total est de 5 050 €.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions du Programme local de prévention des déchets de la Communauté du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

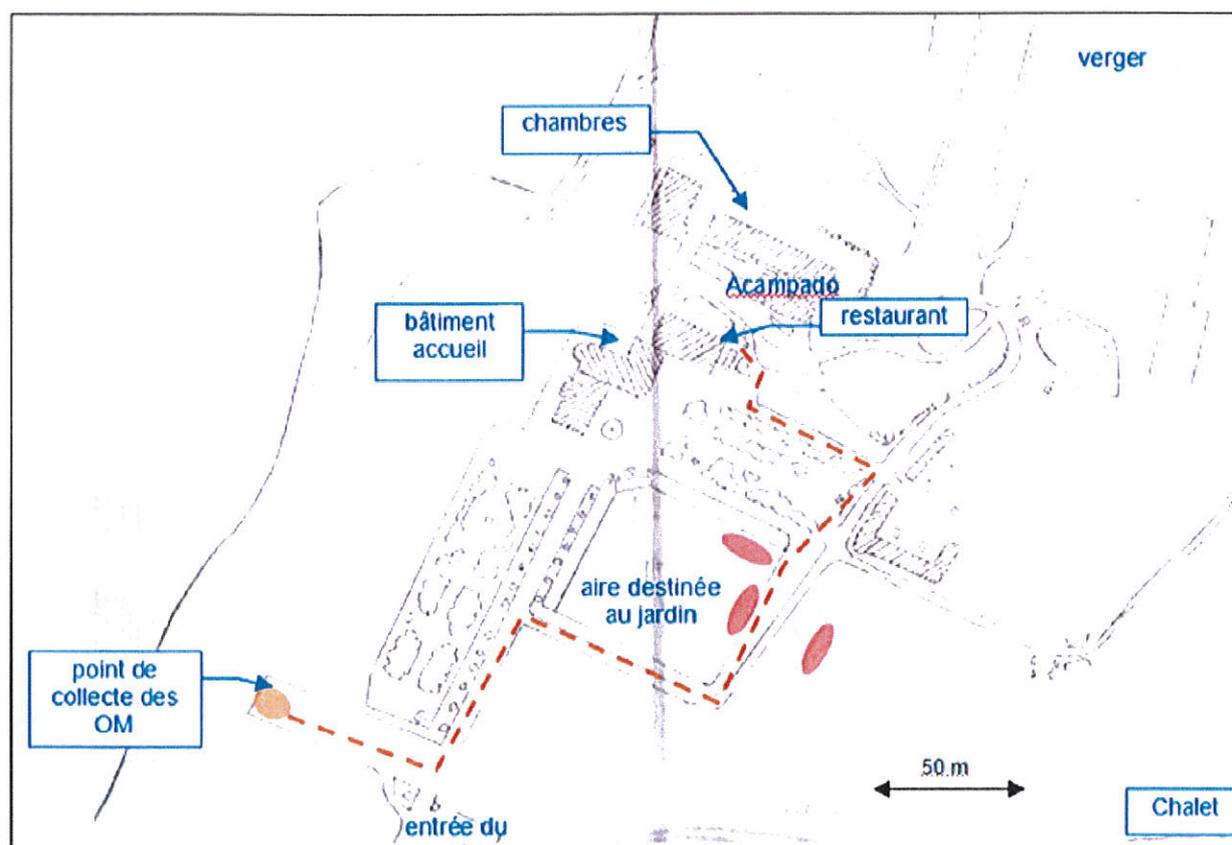
1 – PRÉSENTATION DU CENTRE CULTUREL LA BAUME LES AIX

La Baume est un centre culturel jésuite qu'animent ensemble des jésuites et des laïcs, salariés ou bénévoles, au sein d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et situé à Aix-en-Provence.

Les missions de l'association consistent à :

- aider à la formation de personnes qui agissent au service des autres,
- élaborer des propositions dans les domaines de la culture et de la vie sociale, de la théologie et de la spiritualité,
- accueillir des personnes ou des groupes.

Le centre, situé dans un parc de 12 hectares, est ouvert 365 jours par an et accueille des dizaines de milliers de personnes, chaque année, en séminaire ou lors de conférences. L'association dispose de 70 chambres pour assurer l'hébergement. Enfin, la restauration est également proposée, avec 35.000 repas préparés annuellement par le prestataire Multi restauration Méditerranée.



2 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN 2014

Dans le cadre de sa réflexion sur la gestion des déchets du site, l'association a missionné en 2014 l'organisme Gesper avec le réseau méditerranéen des jardins pour étudier les pistes de lutte contre le gaspillage alimentaire, les modalités de valorisation par compostage et l'opportunité de créer un jardin partagé. Cette étude d'un montant de 6.000 € a été financée en partie par l'ADEME. Les principaux résultats sont les suivants :

Service de restauration

L'observation des pratiques a permis de mettre en avant quelques points concernant la gestion des déchets alimentaires à améliorer :

- Les incertitudes de programmation et de réservation des repas conduisent à une surproduction de nourriture.
- La gestion des stocks de produits frais est laborieuse.
- La possibilité de conserver en cellule de refroidissement les plats non servis est limitée.
- Le service à table est générateur de restes alimentaires.
- Le restaurant se situe à l'étage et il y a un transfert vertical des denrées et des déchets.
- Le pain est récupéré de manière informelle.

La gestion des déchets au restaurant

Le GERES a ensuite observé les modalités de gestion des déchets au sein de l'établissement et les pistes d'amélioration. Les déchets alimentaires de préparation et issus du débarassage sont vidés dans le vide-ordures de la plonge puis acheminés vers le point de collecte. L'association a mis en place une collecte séparative du verre et du carton qu'elle apporte en déchèterie. Elle souhaite instaurer la gestion séparée des papiers et des emballages.

Les déchets verts

Le site dispose d'un parc d'agrément et par conséquent d'une production de déchets verts. Ce sont un ESAT (Etablissements et Services d'aide par le Travail) et une équipe du lycée de Valabre qui entretiennent, 2 jours par mois en saison de taille, le parc de l'association. De plus, un élagueur local assure la coupe des arbres tous les 2 ans et laisse le broyat sur place. Le reste des déchets verts est apporté en déchèterie.

Campagne de tri et de pesée des déchets alimentaires

Le bureau d'étude Gesper a réalisé du 8 au 12 décembre 2014 une campagne de pesée des déchets alimentaires. Lors de cette semaine, il a été observé que le nombre de repas programmé était similaire à celui servi. Il y avait peu de déchets issus de la préparation. Le gaspillage alimentaire a été évalué à 230 grammes par repas, il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 130 à 150 g par repas. Le gisement extrapolé de déchets alimentaires serait de 7 tonnes par an.

3 – DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à mettre en œuvre :

- des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- des dispositifs de réduction et de valorisation des biodéchets (déchets alimentaires, déchets verts),
- un dispositif de compost avec des composteurs rotatifs,
- un jardin partagé au sein du site de la Baume via la renaissance du potager,
- une distribution des fruits et légumes aux personnes en difficulté et la vente à la restauration.

Ce projet d'établissement est soutenu par la direction de l'association et bénéficie de l'adhésion du personnel et des bénévoles.

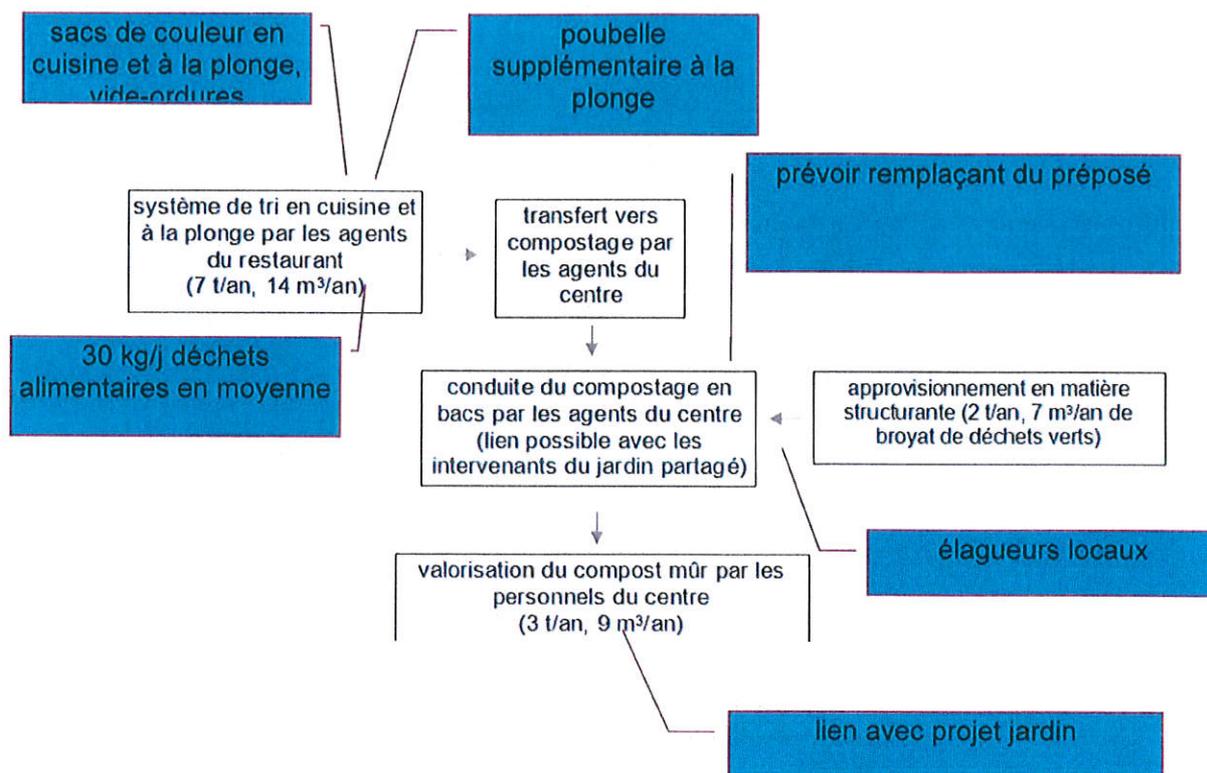
Projet d'organisation et d'aménagement

L'étude de faisabilité a permis de faire le constat que les déchets alimentaires représentent entre 20 et 50 Kg par jour, soit 230 g par repas. Aussi, suite à l'étude, le service à table a évolué en 2015 vers des buffets hors d'œuvre et un service à l'assiette pour les plats à partir de 20 couverts. Cette organisation a permis d'observer une réduction des déchets. Un travail sera également réalisé avec le prestataire chargé de la préparation des repas, sur le grammage des portions sans nuire à la qualité du service.

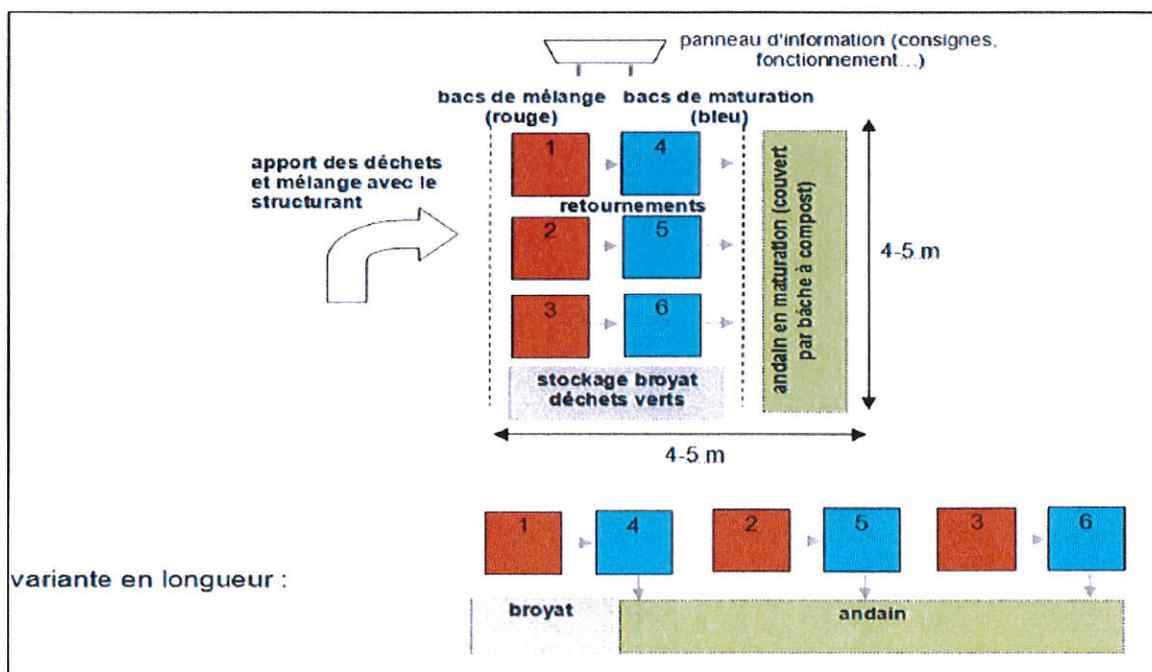
L'organisme Gesper a fait des préconisations pour la mise en place de composteurs. Les déchets de cuisine triés à la source seront transférés vers le site de compostage. Le suivi du compostage sera réalisé par les employés du Centre de la Baume en lien avec les intervenants des jardins partagés. Un apport complémentaire de produits structurants est prévu (environ 2M3 prélevés sur le site). Le compost mûr sera valorisé au sein même des jardins partagés. Les produits du potager pourront être revendus à la société qui fournit les repas. L'association souhaite afficher comme un

de ses objectifs, ce cercle vertueux allant de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des biodéchets à la revente des produits du potager.

L'organisation logistique



Le dispositif technique



4 – BUDGET

DÉPENSES		RECETTES	
Achats bacs et outillage	3 250 €	Communauté du Pays d'Aix	3 000 €
Installation des composteurs	600 €	Ressources propres	2 050 €
Signalétique	1 200 €		
TOTAL	5 050 €	TOTAL	5 050 €

5 – LA DEMANDE DE SUBVENTION

L'association du Centre culturel de la Baume sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 3 000 €, soit 59 % du montant total de la dépense pour son projet de prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la CPA.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015-1396	Centre culturel la Baume	Compostage Gaspillage alimentaire	0	5 050 €	3 000 €	3 000 €	Non

6 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES

La subvention étant d'un montant inférieur à 5 000 €, il sera procédé à un mandatement à 100 % après délibération du Bureau Communautaire et notification d'octroi à l'association.

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle-ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévoles ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.
- Le montant de la subvention CPA par rapport au montant total des dépenses subventionnables est de 59 %.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n°2014_A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 modifiant les seuils de mandatement des subventions aux associations ;

VU l'avis de la Commission environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'association Centre culturel de la Baume pour son projet de prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration pour un montant de 3 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2015 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B453

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Centre Culturel La Baume pour son projet de prévention et valorisation des biodéchets issus de la restauration

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSANS MASINI



29 SEP. 2015